

Comité Syndical du SIMACUR

Procès-Verbal de la séance du 25 octobre 2025 à 19h30

Le Comité Syndical, sous la Présidence de Monsieur Pierre OLLIER, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Massy (91), en séance publique.

"Étaient présents : Madame Caroline CAILLEAU ; Monsieur Pierre OLLIER ; Monsieur Nicolas SAMSOEN ; Madame Elisabeth PHLIPPOTEAU ; Monsieur Jean-Yves SENANT ; Madame Perrine PRECETTI ; Monsieur Carl SEGAUD ; Monsieur Bernard FOISY ; Madame Isabelle DRANCY ; Monsieur Wissam NEHME ; Madame Karine GREMION ; Monsieur Jean-Paul MORDEFROID ;

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Étaient absent(s) en donnant pouvoir :

Étaient absents sans donner pouvoir : Monsieur Jean-Marc BENARD ; Monsieur Jacques LEGRAND ; Madame Maryse LEMMET ; Monsieur Eric ARJONA ; Monsieur Fabien HUBERT ; Madame Anne SAUVEY ; Monsieur Daniel RUPP ; Madame Mariam SHARSHAR ; Monsieur Benoît BLOT ; Monsieur Jacques PERRIN ; Madame Roselyne HOLUIGUE-LEROUUGE ; Monsieur Rodéric AARSSE ; Monsieur François Guy TREBULLE ; Monsieur Florian GALLANT ; "

Secrétaire de séance : Carl SEGAUD

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 1^{er} juillet 2025 2
2. Délibérations soumises à l'ensemble des 23 délégués 2
- 2.1. D-2025-10-01 - Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe statutaire 2027-2030 du Centre Interdépartemental de Gestion 2
- 2.2. D-2025-10-02 - Présentation et approbation du rapport d'activité du SIMACUR 2024 3
- 2.3. D-2025-10-03 - Signature d'un avenant n°6 la convention de délégation des services publics d'incinération des ordures ménagères et de chauffage urbain SIMACUR/ENORIS 3

3. Délibérations soumises aux 18 délégués concernés par la compétence Traitement des déchets. 4
4. Délibérations soumises aux 8 délégués concernés par la compétence Chauffage urbain 4
5. Décisions prises en application des articles L5210-1 et suivants et R5211-2 et suivants du CGCT 4

Compte-Rendu

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 1^{er} juillet 2025

→ Le compte-rendu a été approuvé sans observation.

2. Délibérations soumises à l'ensemble des 23 délégués

2.1. D-2025-10-01 - Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe statutaire 2027-2030 du Centre Interdépartemental de Gestion

L'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 autorise les centres de gestion à souscrire pour le compte des collectivités qui le souhaitent un contrat d'assurance statutaire couvrant les risques financiers liés à l'absentéisme de leurs agents dans le cadre de leurs obligations législatives et réglementaires (décès, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, CITIS, maternité...).

En 1992, le Conseil d'Administration du CIG a pris la décision de créer un contrat-groupe et de le soumettre périodiquement à une mise en concurrence conformément à la réglementation relative à la Commande Publique. Ce contrat présente l'intérêt d'une mutualisation des risques et garantit aux prestataires d'assurance un « portefeuille clients » pertinent.

L'échéance du dixième contrat groupe est fixée au 31 décembre 2026. L'actuel contrat compte à ce jour 639 collectivités adhérentes, soit plus de 44 000 agents CNRACL et plus de 2 000 agents IRCANTEC couverts.

En plus de garantir une procédure juridiquement sécurisée, donner mandat au CIG permet au SIMACUR d'accéder à une solution assurantielle « clef en main » et pérenne. En effet, l'expérience dans la passation des marchés publics et l'expertise du CIG dans le pilotage financier étroit des derniers

contrats groupe, ont permis de conserver les taux de cotisation sur la durée du marché. Aucune collectivité membre du contrat-groupe n'a vu, au cours des huit dernières années son taux de cotisation augmenter pour cause de sinistralité dégradée. Cette absence de révision technique des taux a été possible grâce au jeu de la mutualisation et au lissage du risque sur l'ensemble des collectivités adhérentes.

Enfin, à l'appui de la prestation assurantielle, le CIG veille à ce que le prestataire propose, en complément de la garantie, des services associés permettant aux collectivités de piloter et de maîtriser l'absentéisme (expertise, soutien psychologique, formations...).

Le comité syndical autorise le SIMACUR à se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2026 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ; et prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2027.

→ Résultat du vote : adopté à l'unanimité.

2.2. D-2025-10-02 - Présentation et approbation du rapport d'activité du SIMACUR 2024

Conformément l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été présenté en séance le rapport retraçant l'activité du SIMACUR pour l'année 2024.

Le rapport complet sera transmis aux collectivités membres et sera disponible dans les locaux du siège du SIMACUR en version papier ou numérique

Le comité syndical approuve le rapport d'activité.

→ Résultat du vote : adopté à l'unanimité.

2.3. D-2025-10-03 - Signature d'un avenant n°6 la convention de délégation des services publics d'incinération des ordures ménagères et de chauffage urbain SIMACUR/ENORIS

Voir le rapport de présentation de l'avenant.

Le comité syndical autorise le Président à signer l'avenant n°6 à la convention de délégation des services publics d'incinération des ordures ménagères et de chauffage urbain SIMACUR/ENORIS.

→ Résultat du vote : adopté à l'unanimité.

3. Délibérations soumises aux 18 délégués concernés par la compétence Traitement des déchets

Sans objet

4. Délibérations soumises aux 8 délégués concernés par la compétence Chauffage urbain

Sans objet

5. Décisions prises en application des articles L5210-1 et suivants et R5211-2 et suivants du CGCT

Sans objet

Procès-Verbal arrêté lors du comité syndical du 25 novembre 2025

Le secrétaire de séance, Carl SEGAUD	Le Président, Pierre OLLIER
 	 